



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

matériels

Question écrite n° 81019

Texte de la question

Mme Cécile Dumoulin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur une question posée par la députée junior de la huitième circonscription des Yvelines lors de la journée du parlement des enfants. Elle souhaiterait savoir s'il était envisageable de fournir aux écoles primaires des posters symboliques des grandes périodes de l'histoire de France, tels que la tapisserie de Bayeux, le portrait de Louis XIV ou la liberté guidant le peuple. Une action semblable a, d'ailleurs, déjà eu lieu pour ce qui concerne les sciences et la géographie avec les photographies de Yann Arthus-Bertrand.

Texte de la réponse

Le matériel pédagogique utilisé dans les classes est choisi par les maîtres dans le cadre de la liberté pédagogique que la loi leur accorde ; il est financé par les mairies. Il peut toutefois arriver que le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative envoie aux écoles des documents à usage collectif. Cela a été par exemple le cas cette année par la diffusion de la déclaration des droits de l'Homme, afin que ce texte soit affiché dans toutes les classes, ou du livret partition de La Marseillaise aux élèves de CM1. La fourniture par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative de ressources à usage direct des élèves ne concerne donc que des opérations ponctuelles. En revanche, sont fortement recommandés l'affichage d'une frise chronologique et l'usage de documents iconographiques de qualité. La direction générale de l'enseignement scolaire étudie actuellement l'intérêt pédagogique de planches de grand format, ainsi qu'en témoigne l'expérimentation conduite dans l'académie de Rouen autour de deux sujets « développement durable dans l'enseignement de la géographie et des sciences ».

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Dumoulin](#)

Circonscription : Yvelines (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81019

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6520

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9132